

Chère partenaire, cher partenaire,

Pour plus de clarté et une meilleure expérience client, nous avons effectué une refonte de la présentation de nos lettres adressées aux clients.

Ainsi, **à compter du 7 août 2020**, vos clients ne recevront plus la lettre de bienvenue comprenant le certificat d'assurance puisque celui-ci a été remplacé par la carte d'identification Croix Bleue qui est postée quelques jours après l'envoi de la lettre de bienvenue et du contrat d'assurance.

Prendre note que la carte d'identification Croix Bleue n'est pas envoyée aux clients détenant les garanties vie et invalidité. Pour les clients détenant la garantie voyage, les informations pertinentes sont reflétées sur la nouvelle lettre.

**En résumé, voici les principaux changements apportés aux lettres :**

- Visuel épuré et révision du contenu en profondeur
- Renseignements importants comme nos coordonnées et les avantages du contrat maintenant rassemblés dans le coin supérieur droit pour que le client trouve facilement ces informations
- Retrait du certificat d'assurance

Ces changements s'appliquent aux lettres de bienvenue, aux lettres de modifications de contrat et aux réimpressions de document.

Voici [un exemple de lettre](#).

Nous cherchons continuellement à nous améliorer pour offrir à nos clients et à nos partenaires le meilleur service qui soit.

Pour plus de détails ou pour toute question, veuillez communiquer avec l'équipe Info-Partenaires :

1 800 361-2538 (option 2, puis option 1)  
[Info.Partenaires.Sante@gc.croixbleue.ca](mailto:Info.Partenaires.Sante@gc.croixbleue.ca)



[Visitez notre site web](#)

[Contactez-nous](#)

[Se désabonner](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Conditions d'utilisation](#)



1981, avenue McGill College, bureau 105, Montréal, Québec H3A 0H6

Copyright 2020 Croix Bleue du Québec<sup>MD</sup>. Tous droits réservés.